

Sur le Vif

N°41

Année 2012.
JANVIER-FEVRIER-MARS
L'actualité trimestrielle
du Groupe PEACE

edito

Les fêtes de fin d'année viennent de se terminer et j'espère qu'elles auront été pour vous tous un moment intense de joie et de bonheur en famille et/ou avec les amis. Ces fêtes de fin d'année sonnent aussi la fin d'une année 2011 marquée par une nouvelle crise financière et économique.

Pour notre groupe l'année 2011 aura été un bon cru puisque nous enregistrons une hausse de notre chiffre d'affaire. Dans une année économiquement difficile c'est un beau résultat, surtout avec les exportations françaises de bovins vifs vers la Turquie qui auront fait fortement baisser les volumes à partir de septembre sur la société TRADEVIA.

Mais ces fêtes de fin d'années sonnent aussi le début d'une nouvelle année. Que pourrions-nous attendre de cette année 2012 ? Ce qui est sûr, c'est que des efforts vont être demandés à chacun d'entre nous par nos chers gouvernants, efforts qui pèseront sur notre pouvoir d'achat.

Cette baisse du pouvoir d'achat va sans doute impacter les habitudes d'achat des consommateurs qui vont devoir encore plus compter. Cependant, il faut rester optimiste, ce n'est pas la première crise que notre Groupe traverse et chaque fois il les a traversés sans grand dommage.

Aussi c'est avec confiance en cette nouvelle année que je souhaite à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2012.

Lionel LAURENT

Le Comité de Rédaction, s'associe à la Direction pour vous présenter ses meilleurs vœux et vous souhaiter une excellente année 2012.

SOMMAIRE

P.1 Actualités Générales

Edito par Lionel LAURENT
Actualité Filière Viande : sur le fil
BONNE ANNEE 2012 multi-langues

P.2 Actualité Groupe PEACE

Présentation du CHS-CT (TRADEVIA)
Chèques vacances 2012 (TRADEVIA)
Disparition SEB-CERF : E-Coli m'a tue(r)
CESATEC : inventaire et bilan 2011
CESATEC : la gamme PREVIUM s'élargit
Gestion du Parc Auto : alcootest

P.3 Actualité Groupe PEACE

Epargne Salariale (TRADEVIA)
CESATEC et sa gamme de radars
Avis de décès
Carnet blanc / carnet rose
Distribution des colis de fin d'année
Site production DERWA à Liège (B)

P.4 Hygiène & Sécurité

Résultats sécurité T4-2011
Lavage des mains
Risque coupure & piqûre : le crochet
Risque électrique : attention DANGER

SEB-CERF : « La bactérie E-coli m'a tuer »



>>> à lire en page 2.

Actualité Filière Viande Sur le Fil de l'Info

L'idée d'un SMIC fait son chemin en Allemagne.

Les ouvriers du bâtiment allemand disposent déjà d'un salaire minimum. Celui-ci pourrait bientôt être généralisé.

Il n'y a pas de salaire minimum généralisé en Allemagne, mais ce n'est plus qu'une question de temps. Les partenaires sociaux ont la possibilité d'en fixer un, secteur par secteur : c'est déjà le cas, par exemple, pour le bâtiment ou les personnels d'entretien.

Avec le correspondant RFI à Berlin, Pascal Thibault

« Nous sommes opposés à un salaire légal minimum ». Le contrat de coalition, signé il y a deux ans par les partis chrétiens-démocrates et libéraux, était clair et net. Mais il pourrait bientôt être démenti. L'Allemagne ne dispose pas d'un salaire minimum généralisé, contrairement à la plupart des autres pays européens. Une telle disposition a été introduite dans quelques branches seulement comme le bâtiment.

Mais le nombre de personnes travaillant pour des salaires très bas augmente. Ils sont

Chute des abattages : export vifs hors France

désastre annoncé pour la filière bovine française. Agreste Conjoncture du 29 novembre fait état d'une production de viande bovine française en baisse de 3,5 % au mois de septembre par rapport à septembre 2010, liée au « fort recul des abattages de bovins mâles ». « La Turquie se positionne comme une nouvelle destination importante de bovins vivants finis » souligne Agreste qui note qu'elle représente 72 % des animaux exportés en septembre. Globalement, les volumes en vif livrés à l'étranger affichent +55 % sur la même période par rapport à 2010.

Force est de constater que c'est l'ensemble de cette fin d'année qui est à l'image du mois de septembre observé par Agreste. Cette situation entraîne l'activité d'abattage en France vers une perspective négative en 2011

plus de trois millions à gagner moins de sept euros par heure, dans la restauration par exemple.

Une récente étude montre par ailleurs que dans les branches où il existe un salaire minimum, celui-ci n'a pas été dommageable pour l'économie ce qui constitue la critique traditionnelle.

Angela Merkel se prépare, d'après la presse allemande, à abandonner à nouveau une vache sacrée du credo des conservateurs allemands. Une commission au sein du Parti chrétien-démocrate doit se mettre en place pour réfléchir à l'introduction du salaire minimum.

Contrairement au modèle français où l'Etat en fixe le niveau, l'idée serait plutôt, conformément au modèle allemand, que les pouvoirs publics entérinent un niveau de salaire déterminé par les partenaires sociaux.

>>>> Source www.rfi.fr du 30 octobre 2011

d'autant que côté consommation, Agreste signale une baisse de 10 % sur un an confirmant ainsi l'enclenchement d'un cercle vicieux. Abattoirs au ralenti, prix consommateurs en hausse, volumes en baisse : trois ingrédients d'une stratégie qui porte un nom : la décroissance. Celle-ci aura comme prix une certaine désindustrialisation dans la filière et, à l'annonce des premiers plans sociaux, les responsables politiques ne pourront pas dire qu'ils n'étaient pas prévenus.

>>>> Source L'actu SNIV et SNCP N°49 du 5 décembre 2011



HAPPY NEW YEAR - BONNE ANNEE - EIN GUTES NEUES JAHR-

あけまして おめでとう ございます - E GUDD NEIT JOËR -
GELUKKIG NIEUWJAAR - FELIZ ANO NUEVO - de la part de la LA REDACTION

Actualités Filière viande

Deux sociétés disparaissent par la faute à E-Coli

HAUTE-MARNE. La liquidation de la société SEB-CERF de Saint-Dizier a été prononcée hier, mettant sur le carreau 140 personnes en Haute-Marne et 45 en Meurthe-et-Moselle. L'intoxication d'enfants dans le Nord, en juin, par la bactérie E-coli, après avoir consommé des steaks fabriqués par l'entreprise, lui aura été fatale.

« Je ne suis pas surpris, on s'attendait à cela... » Guy Lamorlette, le patron de la SEB, société de Saint-Dizier (Haute-Marne), spécialisée depuis 1972 dans la production de



steaks hachés et de charcuterie surgelés, n'en peut plus. Le cauchemar, qui a débuté mi-juin, s'est poursuivi hier après-midi avec la liquidation de la SEB prononcée par le tribunal de commerce de Chaumont.

« On savait qu'il ne restait de l'activité pour 40 salariés et non plus 140. Alors cela ne pouvait plus durer » poursuit le patron de la SEB. Les repreneurs espérés se sont retirés. « Les deux qui s'étaient manifestés ont abandonné toutes velléités de reprise après la garde-à-vue. Là, nous avons été traités comme des bandits alors que nous étions coopératifs au maximum... » dénonce Guy Lamorlette. « On met 200 familles au tapis ». Car, en plus des 140 salariés des deux sites de la SEB à Saint-Dizier, les 45 salariés de Cerf à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), autre



entité de l'entreprise, sont aussi frappés par la liquidation prononcée hier. « Et ces gens-là ne vont pas retrouver du travail à Saint-Dizier... », prédit le Bragard.

Le lâchage de Lidl

Tout commence mi-juin lorsque des enfants du Nord-Pas-de-Calais et de l'Oise sont victimes d'une intoxication par la bactérie E-Coli. Leur point commun ? Celui d'avoir consommé des steaks hachés surgelés de la marque Lidl, mais fabriqués par la SEB à Saint-Dizier. Très vite, les lots sont retirés du marché, le principe de précaution fonctionne à plein tube même si aucun décès n'est déploré.

« Alors que les assurances disent ne toujours pas avoir reconnu un cas de contamination par la bactérie E-Coli due aux steaks hachés de chez nous », commente encore Guy Lamorlette.

Pourtant le mal est fait. Dès la fin juin, la société est placée en redressement judiciaire. L'été voit l'usine SEB tourner à très bas régime, les commandes se font rares. Les congés, le chômage technique... une quarantaine de personnes s'activent contre 140 normalement.

Et début août, nouveau coup de massue. Lidl, « notre partenaire depuis 20 ans », décide de se passer des services de la Seb à l'avenir. « Ils nous ont promené le temps de nous trouver un remplaçant » décrypte désormais Guy Lamorlette.

Or, Lidl, c'est 60 % de l'activité de la société bragard et une ardoise de 2,2 millions d'euros. Le temps n'est plus à rêver aux 2 millions de steaks qui sortaient chaque semaine de l'usine, mais à celui de maintenir une vie sur le site. Des structures sont contactées, s'intéressent à une reprise de la SEB-CERF. Patatras, le 11 octobre ! Guy Lamorlette et deux de ses collaborateurs sont placés en garde à vue par la police judiciaire de Lille dans le cadre de l'enquête sur la contamination des enfants. Le coup fatal qui éloigne les éventuels repreneurs. Dès lors, la liquidation prononcée hier apparaissait comme inéluctable. Le cauchemar continue pour les 140 salariés et leur famille.

Frédéric GOUIS

>>> Source : L'Union – L'Ardennais www.lunion.presse.fr

CESATEC

Inventaire & Bilan année 2011

Une belle croissance et une gamme enrichie

L'année 2011 s'achève de bien belle manière pour la société CESATEC, Le chiffre d'affaires enregistré sur l'année 2011 a doublé par rapport à l'année 2010 pour atteindre 1.5 millions d'euros. A cela s'ajoute de très belles perspectives pour 2012 avec une gamme de produits enrichies, présentée dans le catalogue Produits 2012. Ce début d'année 2012 verra également commercialisées deux nouvelles gammes de produits innovants, qui devraient assurer une belle année en terme de ventes. Nous vous présenterons ces deux nouveaux produits dans notre prochaine édition.

En ce tout début d'année, nous avons réalisé l'inventaire des stocks et nous tenions à remercier une nouvelle fois notre équipe, renforcée par des collaborateurs du Groupe. Encore merci pour leur travail et leur bonne humeur pour cette mission pas évidente un lendemain de fêtes ...



CHS-CT TRADEVIA

Renouvellement des membres

TRADEVIA

Comme nous vous l'annoncions dans la précédente édition, la société TRADEVIA a procédé à la nomination des nouveaux membres de son CHS-CT.

Les membres ont été élus pour une durée de 2 ans et bénéficieront pour les nouveaux, d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Leur mandat sera renouvelable.

Voici la composition du nouveau CHSCT TRADEVIA :

- > Mesdames NOVA Sabine et ANDRYSZAK Séverine
- > Messieurs THIRION Nicolas, ME Alexandre, FARGEOT Franck, FONTAINE David, BEDIS Bruno et BUISSON Vincent.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans l'exercice de leur nouvelle mission.

Actions Sociales

TRADEVIA

Chèques vacances

Comme chaque année, votre comité d'entreprise vous propose des chèques vacances sous deux formes au choix : Epargne sur 5 mois ou versement en une fois. Une seule condition a été fixée pour pouvoir en bénéficier, à savoir : avoir 1 an d'ancienneté au 30.06.2012 c'est à dire avoir été embauché par la société avant le 01.07.2011 (et être encore à l'effectif au moment de l'envoi des chèques vacances !).

Le chèque vacances est un moyen de paiement pour régler vos dépenses de vacances, loisirs et tourisme. Il se présente sous forme de coupures de 10 euros ou de 20 euros.

Il est valable 2 ans après son année d'édition et il est utilisable dans tous les établissements agréés dont l'activité est liée à la prestation de services, à savoir : l'hébergement, la restauration, les voyages et les transports (train, avion, bateau, autoroute, agences de voyages), les sports et les loisirs (piscines, clubs sportifs, golf, équitation, centres aérés, colonies de vacances, parc d'attraction, etc...), la culture et la découverte (musées, monuments, planétarium, châteaux,...)

Par l'intermédiaire du Comité d'Entreprise, vous pourrez acquérir des chèques vacances pour un montant de 200 € dont une participation du CE de 90 € jusqu'au niveau IV Ouvrier et de 75 € à partir du Niveau IV statut ETAM.

Si l'une des deux formules chèques vacances vous intéresse, merci de bien vouloir retourner au bureau TRADEVIA avant le 3 février 2012, le bulletin d'inscription qui vous a été envoyé avec votre fiche de salaire du mois de novembre 2011.

Gestion parc Auto ALCOOTEST

Groupe
P.E.A.CE.

Présence d'alcootest dans chaque véhicule

La présence d'un éthylotest dans chaque véhicule sera rendue «obligatoire» «à partir du printemps prochain», a annoncé Nicolas Sarkozy. En cas de non-respect de cette obligation, les automobilistes encourront une contravention de 1ère catégorie (17 euros).

400 radars supplémentaires, l'obligation de s'équiper d'un éthylotest, et une journée dédiée aux victimes de la route: Nicolas Sarkozy a profité mercredi de la «cérémonie des Echarpes d'or de la prévention routière», qui récompense les initiatives locales en matière de sécurité routière, pour afficher sa fermeté en la matière.

Et ce alors que le nombre de morts sur la route est passé sous la barre des 4000 sur un an, entre le 1er novembre 2010 et le 31 octobre 2011.

La présence d'un éthylotest dans chaque véhicule sera rendue «obligatoire», «à partir du printemps prochain», a-t-il annoncé, comme le sont les gilets jaunes. «Cet-te mesure préconisée par la mission parlementaire Jung-Houillon sur la prévention routière est peu coûteuse (le prix d'une paire d'éthylotest est de 1,5 à 2 euros)», explique l'Elysée dans un communiqué. En cas de non-respect de l'obligation, les automobilistes encourront une contravention de 1ère catégorie (17 euros). Parallèlement, les éthylotests anti-démarrage, obligatoires dans les cars neufs de transports d'enfants depuis le 1er janvier 2010, seront obligatoires pour tous les autocars affectés à un transport en commun de personnes à partir du 1er septembre 2015.

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy a annoncé 400 radars fixes supplémentaires d'ici fin 2012, soit une augmentation de 20%. «Ces radars ne seront plus annoncés par des panneaux, et ne pourront plus être signalés en tant que tel par les systèmes d'avertissement entre automobilistes», a-t-il confirmé, assurant qu'«en aucun cas, les radars ne servent de vecteur de recettes budgétaires facile». «L'argent de la sécurité routière revient intégralement à la route et à ses usagers», a-t-il ajouté. Enfin, le chef de l'Etat a annoncé «la création d'une journée nationale pour les victimes de la route» qui serait «un moment de recueillement et d'échanges sur le thème de la sécurité routière» et «serait consacrée au rappel des enjeux de la sécurité routière».

>>>source www.leparisien.fr



Epargne Salariale

CREELIA

TRADEVIA



CREELIA met à votre disposition des outils performants pour faciliter votre démarche d'épargne salariale, grâce à un accès multi-canal en temps réel :

- > Un site Internet : www.amundi-ee.com afin de vous accompagner à chaque étape avec des informations et des outils personnalisés.
- > Un serveur vocal interactif et une plate forme téléphonique : 04.37.47.01.37
- > Des SMS, des relevés de comptes électroniques...

Un seul code pour tout faire. Les outils sont sécurisés grâce à des données d'accès attribués par CREELIA lors de l'ouverture de votre compte d'épargne salariale.

Colis de fin d'année

La distribution en temps et en heure

INTERMEAT

Et voilà encore une année qui touche à sa fin, et comme tous les ans, vous avez reçu votre petit colis de Noël dont la distribution a été assurée par Laurent et Jordan. Ils ont optimisé la distribution en temps et en heure mais pas la photo :o)

Cette année la Direction du Groupe P.E.A.C.E. et le C.E. TRADEVIA avaient volontairement fait le choix d'un colis aux produits traditionnels. Nous espérons que vous l'aurez apprécié.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques concernant nos actions sociales par mail : slv@groupe-peace.com

Pour rappel, pour recevoir ce colis, il faut avoir un an d'ancienneté révolu et au moins 80% de temps de travail effectué sur l'année.

Je profite de cette lettre pour vous souhaiter à tous et à toutes, un joyeux Noël, et de passer de joyeuses fêtes de fin d'année, et bien sûr tous mes vœux de bonheur pour l'année 2012.

Christian SCHMIDT



Produits

La famille des radars s'agrandit !

CESATEC



L'année 2011 a couronné le succès de notre gamme de radars pédagogiques PREVIUM. Notre service commercial et marketing a redoublé d'effort pour imposer notre gamme PREVIUM. La demande sans cesse croissante en radars pédagogiques que ce soit aussi bien pour les communes que pour l'industrie, nous a permis de développer une gamme complète de radars aux goûts et idées de chacun de nos clients. Certains préfèrent la gamme basique, d'autres veulent absolument le SMILEY (petit bonhomme qui rigole ou pas en fonction de la vitesse, au passage le nôtre est particulièrement effrayant en mode dépassement de vitesse ;o) et d'autres choisissent le modèle haut de gamme avec une dal-

le graphique permettant d'améliorer les messages de prévention. Voici notre gamme complète :



previum

Avis décès

Sincères condoléances

Groupe PEACE

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de l'un de nos collaborateurs sur la société INTERMEAT Services Lux :

M. OURY Olivier

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

Pas de candidat au mariage pour ce début de l'hiver.

Nous en profitons pour renouveler toutes nos félicitations aux heureux mariés de l'année 2011



Carnet rose

Groupe PEACE



Luna SCHMIDT le 24 novembre 2011

Aymene ELKIRET le 08 novembre 2011

Moro DEMBELE le 30 octobre 2011

Maëlys BOULET le 30 octobre 2011

Aytanaa MECHAIN le 03 octobre 2011

Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.



Firme Derwa
Groupe PEACE

Notre Client :

DERWA à Liège (B)

Jupile - BELGIQUE -

Liège (B)

le site de production :

Site de production

Responsables de Site :

Francis DROZAK
Mickaël CHAMPAGNE

Effectif moyen :

30 / 34 collaborateurs

Type de production :

Désossage
BOEUF

Volumes :

100 Tonnes / hebdo.

Nos collaborateurs :



Risque hygiène

Lavage des mains

Groupe PEACE



Comme vous avez pu le lire en page 2, la bactérie E-COLI peut gravement nuire à la santé des consommateurs mais aussi à celle des entreprises de transformation de produits carnés. Le résultat de l'enquête mettant en cause la société SEB n'ayant pas été rendu publique, nous ne connaissons pas exactement la source de la contamination. Mais nous profitons de cette occasion pour vous rappeler une règle basique élémentaire en matière d'hygiène sur votre de travail (et à la maison par la même occasion) : LE LAVAGE DES MAINS. Il ne suffit pas de se laver les mains pour se protéger des virus de l'hiver, encore faut-il savoir quand et comment le faire. Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de vous laver les mains aussi souvent que nécessaire.

En 2009, l'épidémie de grippe H1N1 avait été l'occasion d'insister sur la nécessité de respecter les règles d'hygiène les plus simples permettant de limiter les risques de contamination (rhume, gastroentérite, etc). Ne pas se frotter les yeux ni le nez quand on a les mains sales, mettre son bras devant sa bouche plutôt que ses mains quand on étternue, jeter son mouchoir après s'être mouché. Et, surtout, se laver les mains souvent et impérativement dans certaines circonstances comme, par exemple, après avoir pris les transports en commun ou lorsqu'on prend un tout jeune enfant dans ses bras ou que l'on va voir un malade. On peut ainsi protéger les autres et se protéger des risques d'infection.

Mais la leçon n'a visiblement pas porté ses fruits comme le révèle le Baromètre santé 2010 réalisé par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES). En effet, selon ce sondage, 40% des Français déclarent ne pas se laver systématiquement les mains avant de faire à manger. 66% ne le font pas systématiquement après s'être mouchés, 12% déclarant ne le faire jamais et 31% rarement. On le voit, beaucoup de progrès restent à faire.

La population française n'est pas la seule à avoir des difficultés avec l'hygiène des mains. Selon une étude conduite par des chercheurs de l'école de médecine de Hanovre (Allemagne), deux étudiants en médecine sur trois ne savent pas à quel moment ils doivent se les laver au cours de leurs contacts avec des malades (American Journal of Infection Control). Confrontés à sept scénarios différents (avant un contact avec un malade, après avoir touché le lit d'un patient, etc) seulement un étudiant sur cinq a été capable de donner cinq bonnes réponses. Plus inquiétant, ces mêmes étudiants sont convaincus d'avoir une bonne connaissance de l'hygiène des mains, meilleure que celle du personnel infirmier qui, pourtant, s'est montré plus performant que les étudiants au cours du même test.

«Il n'y a pas de doute qu'il faut améliorer dans les hôpitaux toutes nos pratiques de lavage des mains», concluent les auteurs de l'étude. Ceux qui sont allés visiter un malade dans une chambre stérile et qui ont découvert pour la première fois les recommandations pour bien se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ont appris ce jour-là qu'ils ne s'étaient sans doute jamais bien lavé les mains. Il n'est jamais trop tard pour apprendre.

>>> source : www.lefigaro.fr Par Yves Miserey - le 16/12/2011

Quelques petits rappels :

Quand se laver les mains ?

Il est recommandé de se laver les mains :

- avant et après être allé aux toilettes,
- avant de manger,
- avant les pauses,
- avant de poser ou d'enlever ses lentilles de contact,
- en fin de poste, avant de rentrer chez soi

Comment se laver les mains ?

Un lavage « hygiénique » doit être exécuté de préférence avec de l'eau et du savon et répond à une technique précise :

- mouiller les mains à l'eau chaude de préférence,
- savonner avec une solution liquide bactéricide, pendant au moins 1 mn,
- frotter les paumes, le dos des mains, l'espace situé entre les doigts,
- nettoyer les ongles en les frottant doucement contre la paume opposée,
- rincer sous l'eau courante
- sécher avec un essuie-main de préférence en papier et à usage unique.



Risque coupure & piqûre

Ayez le bon réflexe !

Groupe PEACE

Malgré de nombreux rappels, de mauvaises habitudes subsistent, notamment concernant la préhension de pièces de viande sur les tapis de production.

En effet, nous voyons encore des gestuelles non adaptées pour attraper des morceaux de viande, avec la plus dangereuse d'entre elles qui est l'utilisation d'un couteau pour prendre la viande d'un tapis et la ramener vers le poste de travail. En tirant fermement sur le couteau, le salarié en question a toutes les chances de voir sa pièce de viande déchirée pour ensuite voir la lame du couteau venir heurter violemment son visage.

C'est alors le nez, la lèvre, la joue, la base du coup ou encore l'œil qui sera touché, et bien souvent assez gravement (imaginez un œil touché dans ces circonstances).

Pour éviter cela, une seule solution existe : UTILISEZ UN CROCHET A VIANDE. Lorsque vous ne disposez pas d'un crochet, servez-vous de vos mains, en prenant soin de lâcher votre couteau.

Pour écarter toute discussion inutile sur le sujet, sachez que l'ensemble des opérateurs du site DERWA (désossage de boeuf, voir en page 3) utilise ce type de crochet et n'en changeraient pour rien au monde. La preuve en est que cela ne perturbe pas la production et qu'il s'agit là toujours d'une question d'habitude et de bonne volonté ... La sécurité ne s'improvise pas, la sécurité ne peut être une science exacte, la sécurité demande beaucoup d'humilité. Un récent AT sur le site de BIGARD Ailly en a fait la démonstration. Personne n'est à l'abri. Faire de la prévention est un métier ... à méditer !



Point Sécurité

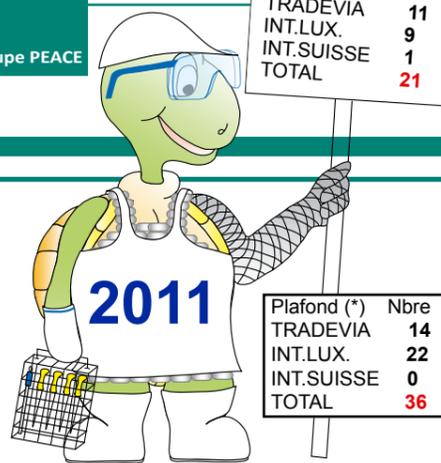
Commentaires T4 - 2011

Groupe PEACE



Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

FELICITATIONS ! Au finish, cette année 2011 aura été un bon cru, l'un de nos meilleurs millésimes. Et de loin. Pour rappel notre meilleure année en terme de résultats sécurité était l'année 2010 avec 34 AT déclarés sur le groupe. Cette année, avec 21 AT déclarés, nous enregistrons une baisse magistrale de 38.2% ! Sachant que l'année a été particulièrement acccidentogène sur TRADEVIA et plus particulièrement sur le seul site de POUJOL où nous dénombrons pas moins de 7 AT. Sans les résultats catastrophiques de ce site nous aurions signé une année en terme de résultats sécurité inimaginable et inenvisageable il y a encore quelques années. Preuve en est que nous sommes dans une spirale positive d'amélioration continue de notre système de management de la sécurité. Pour conserver toute notre lucidité dans cette analyse, nous avons pu compter sur un début d'hiver particulièrement clément avec des conditions de routes exceptionnelles pour cette période de l'année (pour rappel nous avions dénombré 10 AT de trajet l'an passé). Nous avons remarqué également un début de tendance de modification du comportement de nos conducteurs de véhicules de services. Gageons que la mise en place des boîtiers de géolocalisation a produit les premiers effets.



CARAPEACE. (*) 7% des effectifs

Commentaires par société (suite)

TRADEVIA (suite) : reconaitra sûrement et qui je l'espère saura en 2012 redresser la situation et remettre son site au niveau sécurité optimal. Ne remettons pas en cause les excellents résultats obtenus sur l'ensemble des autres sites de production. Tous les acteurs que vous êtes de notre politique sécurité peuvent être fiers des résultats obtenus. Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts pour que nous restions le Groupe le plus sûr de notre filière d'activité.

INTERMEAT Luxembourg :

Nous avons passé toute l'année à féliciter les acteurs majeurs de notre politique sécurité sur le terrain mais aussi dans l'encadrement et l'accompagnement de cette politique.

Nous pouvons dresser aujourd'hui un bilan flatteur avec "seulement" 9 AT déclarés sur la société INTERMEAT. Certes 9 AT de trop, 9 collaborateurs blessés plus ou moins gravement à qui nous avons pensé le temps de leur convalescence. Mais nous nous devons d'afficher avec fierté ces résultats qui sont les VÔTRES !!! J'en profite à mon tour pour féliciter l'ensemble des RSP, des Responsables Techniques et des Animateurs Sécurité pour ces excellents résultats affichés sur cette année 2011 qui restera dans nos mémoires.

Nous espérons toujours faire mieux, tendre au maximum vers le "zéro" AT et c'est ce qui a été fait cette année. Un seul mot pour conclure "MERCI" pour ces bons résultats et sachez que j'ai personnellement demandé au Père Noël le même niveau d'excellence pour 2012 ! ;o)

INTERMEAT Suisse : 1 AT est malheureusement à déplorer en cette toute fin d'année qui vient réduire tous les efforts accomplis cette année pour maintenir le zéro AT.

Commentaires par société

TRADEVIA : au final les résultats sécurité ne sont pas catastrophiques. Au global devrions nous rectifier, car le gros point noir de cette année en terme de sécurité reste le site POUJOL qui est de loin le plus accidentogène du Groupe. Le service sécurité a bien travaillé en collaboration avec ce client pour réduire en toute fin d'année les risques structurels les plus importants. Mais il reste un gros problème de comportements à risque de la part de nos collaborateurs et un manque évident d'investissement de la part de notre Responsable de Site de Production qui se

Risque électrique

L'électricité, ce danger invisible ...

Groupe PEACE



Une personne est électrisée lorsqu'un courant électrique lui traverse le corps et provoque des blessures plus ou moins graves. On parle d'électrocution lorsque ce courant électrique provoque la mort de la personne.

L'électrisation peut se produire par contact direct (avec une partie active) ou indirect (avec une masse mise accidentellement sous tension). Le courant ne passe que si le circuit est fermé c'est-à-dire s'il y a :

- soit deux points de contact avec des pièces sous tension,
- soit un point de contact avec une pièce sous tension et un autre avec la terre.

Les premières minutes qui suivent l'accident sont très importantes pour les chances de survie : il faut donc agir très vite. De plus, le temps d'intervention des premiers secours est déterminant dans l'évolution de l'état de santé des accidentés. Il est donc important que les personnes travaillant à proximité d'installations électriques sous tension aient des notions de secourisme.

Comment secourir une personne électrisée ?

- Dans tous les cas, il faut d'abord couper le courant (au niveau de l'interrupteur, du disjoncteur, en débranchant la prise...) sans toucher le corps de la victime. Si ce n'est pas possible, il faut libérer l'accidenté du contact avec les parties sous tension en prenant garde à ce que personne d'autre ne puisse s'électriser.

- Il faut ensuite appeler les secours : un sauveteur secouriste du travail puis le SAMU et/ou les pompiers. Il ne faut pas perdre de vue la victime tant que les secours ne sont pas arrivés. En cas d'arrêt de la respiration, il faut pratiquer au plus vite un bouche-à-bouche, voire un massage cardiaque. (vous retrouverez la suite de cet article dans notre prochaine édition)